

Guide sur les initiatives RSE sectorielles

Fiche n° 1

Engagements RSE dans le secteur de l'aérien



Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM)

Principale organisation professionnelle du secteur aérien. Au travers de 7 groupements professionnels, elle représente plus de 370 entreprises et fédère 9 métiers : le transport de passagers et l'aviation d'affaires, le taxi aérien, le transport par hélicoptère, le transport de fret, la maintenance aéronautique, les services aéroportuaires, le travail aérien, les écoles de formation. Plus de 95 % de la flotte et des activités du secteur sont représentées au sein de la FNAM.

La FNAM participe à la promotion et au développement de l'aviation commerciale et assure l'information et la représentation des intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires.

Rubrique RSE sur le site de la fédération :

www.fnam.fr/fr/transport_a_rien_et_d_veloppement_durable

Contact :

◆ **Mildred Dauphin**, chargée de mission développement durable
mdauphin@fnam.fr

1. Enjeux RSE prioritaires

◆ Champ environnemental

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux ;
- Réduction des nuisances sonores ;
- Optimisation de l'utilisation des énergies au sol et de la gestion des déchets.

◆ Champ social

- Sécurité et sûreté ;
- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Relation donneurs d'ordres/sous-traitant.

◆ Champ économique

- Développement de l'éthique des affaires ;
- Transparence des politiques relatives à l'aviation ;
- Quantification des impacts économiques directs et indirects.

2. Stratégie et engagements

◆ Démarche Observatair : convention d'engagements volontaires, baromètres et charte d'amélioration

Le 28 janvier 2008, le ministère de l'Écologie a signé avec les principaux acteurs du transport aérien français, dont la FNAM, une « **Convention sur les engagements pris par le secteur du transport aérien dans le cadre du Grenelle de l'environnement** ». Depuis cette signature, la FNAM et les groupements associés à la démarche ont mené un état des lieux des pratiques environnementales, sociales et économiques des entreprises.

De cet état des lieux sont nés les trois baromètres « Observatair » (Economie, Environnement, Social) des pratiques de développement durable des entreprises du transport aérien.

Toutes les informations sur la démarche Observatair sont disponibles sur le site www.observatair.fr

Informations complémentaires

◆ Charte de bonne pratique entre donneurs d'ordres et sous-traitants

Cette charte est un engagement de la profession de respecter quelques règles essentielles de bonne conduite lors des transferts de personnel et d'activités entre les entreprises d'assistance en escale. Cette charte s'adresse à tous les donneurs d'ordres et prestataires d'assistance en escale qu'ils soient adhérents de la FNAM ou non.



◆ Engagements vis-à-vis des salariés

Les partenaires sociaux de la branche ont conclu différents accords. Par exemple :

- Accord relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance décès, 2009 ;
- **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la branche du transport aérien, 2008.**

3. Dispositifs d'accompagnement des entreprises sur la RSE

Outils

◆ Baromètres « Observatair »

La démarche Observatair de la FNAM est issue de la convention d'engagements volontaires pris par plus de 75 entreprises du secteur du transport aérien le 28 janvier 2008 lors du Grenelle de l'environnement. La démarche se décompose en trois baromètres (Economie, Environnement, Social) qu'alimentent annuellement les entreprises depuis 6 ans maintenant.

Ces baromètres ont pour objectif de suivre et mesurer les progrès effectués par les entreprises de l'aviation marchande, année après année, et de témoigner ainsi du respect des engagements de la Charte Observatair. Ils constituent des outils de mesure et de pilotage de la mise en œuvre des bonnes pratiques de développement durable de l'aviation marchande.

[Informations complémentaires](#)

◆ Calculateur CO₂ de l'aviation

Les compagnies aériennes adhérentes à la FNAM et leurs passagers ont accès à un outil destiné à calculer leurs rejets de CO₂, développé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et conforme à l'obligation d'information CO₂ d'une prestation de transport (art 228-II du Grenelle 2).

Ce calculateur permet d'estimer les émissions de CO₂ par passager pour les trajets au départ ou à destination de la France.

[Informations complémentaires](#)



Guides pratiques et études

◆ Guide de comptage des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) spécifique aux métiers de l'aérien (2013)

La FNAM a lancé en 2009 le développement d'une démarche sectorielle de comptage des émissions de gaz à effet de serre spécifique au secteur du transport aérien, qui a été reconnue par l'ADEME. La démarche se décompose en deux volets :

- Réalisation d'un guide méthodologique permettant à tous les différents métiers du transport aérien d'identifier et de quantifier ses émissions de gaz à effet de serre,
- Construction d'un outil Excel offrant à l'adhérent la possibilité de calculer ses émissions de GES à partir de ses données d'activités, conformément aux exigences réglementaires de la loi Grenelle II (art.75).

Cette méthodologie et cet outil servent de référence aux acteurs de l'aviation marchande en matière de comptage des émissions de gaz à effet de serre, quel que soit leur métier.

Informations complémentaires

◆ Plaquette « LE CIEL DE DEMAIN - Transport aérien et développement durable » (2013)

Cette plaquette élaborée par la FNAM est à destination des jeunes qui s'intéressent au transport aérien et/ou au développement durable, aux salariés et aux voyageurs. Elle a été distribuée dans les collèges et lycées de France, via le réseau de l'ONISEP.

Informations complémentaires

◆ Guide de bonnes pratiques en matière de compensation CO₂ (2008)

Un des engagements pris par la FNAM dans le cadre du Grenelle de l'environnement concernait l'information sur les bonnes pratiques en matière de compensation de CO₂. La FNAM a élaboré un « Guide de bonnes pratiques à l'attention des compagnies aériennes en matière de programmes de compensation de CO₂ » promu auprès des compagnies aériennes et de leurs clients. Il présente ce qu'est la compensation volontaire de CO₂ ainsi que les principales possibilités offertes aux passagers et compagnies aériennes pour y recourir.

Informations complémentaires

Formation et accompagnement

◆ Boîte à outils pour développer l'emploi des travailleurs handicapés

Une boîte à outils a été créée par l'Observatoire des métiers de l'aérien et la FNAM pour développer l'emploi des travailleurs handicapés. La démarche consiste à recenser les bonnes pratiques des entreprises du secteur, les partager avec les entreprises ayant décidé de s'engager dans cette démarche et accompagner une dizaine d'entre elles dans la construction d'un plan d'action.



La boîte à outils rassemble sur un support unique :

- L'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la thématique « handicap » ;
- Des outils et des supports visant à faciliter le déploiement d'actions en faveur de l'emploi direct des personnes en situation de handicap ;
- Les pistes d'actions communément admises comme étant les bonnes pratiques du secteur sur le sujet.

Informations complémentaires

◆ **Convention de partenariat visant à faciliter l'accès à l'information, à la formation et à l'emploi des franciliennes et franciliens dans les métiers de l'aérien**

Dans le cadre de leur politique respective en faveur de l'égalité réelle et de lutte contre les discriminations, la FNAM et la Région Ile-de-France ont signé en novembre 2012 une convention de partenariat visant à faciliter l'accès à l'information, à la formation et à l'emploi des franciliennes et franciliens dans les métiers de l'aérien.

Cette convention prévoit trois types d'actions concrètes :

- « Jobdating de l'aérien » pour des étudiant(e)s cherchant un stage ou un contrat en alternance dans une entreprise du secteur en partenariat avec Mozaik RH ;
- Forum de recrutement réservé aux entreprises des plateformes aéroportuaires pour les personnes en situation de handicap ;
- Orientation des jeunes filles vers des métiers réputés masculin, en partenariat avec Aireemploi-espace orientation.

◆ **Dispositif Compétences de Sécurité des Conducteurs et utilisateurs d'Engins aéroportuaires (CSCE)**

La FNAM a créé un dispositif visant à garantir la sécurité de l'exploitation, la responsabilité de l'employeur et l'harmonisation des standards concernant la sécurité des conducteurs d'engins aéroportuaires. Plus de 50 entreprises ont rejoint le dispositif. Un référentiel définissant les exigences a été établi et est complété par un programme d'audits des entreprises adhérentes, avec l'installation d'un système de retour d'expériences et de partage des bonnes pratiques.

Afin de s'assurer de la mise en place de ce dispositif, des audits des entreprises adhérentes sont effectués.

Informations complémentaires

Commissions et club DD

◆ **Commission Développement Durable de la FNAM**

La Commission se réunit tous les 2 mois.

Composition

Dirigeants, directions Environnement et développement durable, directions Qualité... ; tous métiers et toutes entreprises adhérentes à un groupement de la FNAM.



Rôle

Organe de pilotage des activités de la FNAM dans le domaine développement durable.

Missions

- Accompagner les adhérents dans leur démarche de développement durable et partager les retours d'expérience ;
- Se positionner en anticipation et en force de propositions sur les projets législatifs et normatifs, à la fois sur le plan national qu'eupéen (Commission, Parlement, Centre Européen de Normalisation) ;
- Décider des actions à mettre en place et des méthodes de travail pour les nouveaux sujets.

Exemples d'activités courantes

- Animation et promotion de la démarche « Observatair » ;
- Participation au développement et aux évolutions du calculateur CO₂ de la DGAC.

◆ Club Utilisateurs Carbone FNAM/ADEME

Pour accompagner les entreprises dans la définition de leurs plans d'actions afin de réduire leurs émissions et de maintenir la dynamique carbone dans leurs équipes, le Club Utilisateurs Carbone de la FNAM a été créé en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit d'un lieu d'échange ouvert à tous les adhérents de la profession ayant réalisé un bilan GES, et souhaitant échanger sur les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de GES de leur entreprise.

◆ Groupe de travail RSE de la FNAM

Le groupe de travail RSE est un organe permettant d'informer les adhérents sur les évolutions réglementaires en la matière, et définir une stratégie RSE adaptée aux enjeux des métiers de l'aérien. Il regroupe essentiellement les responsables ressources humaines des entreprises adhérentes. En 2013/2014, l'accent a été mis sur les thématiques de reporting extra-financier et d'achats responsables.

◆ Groupe de travail « Flight Efficiency » FNAM/DSNA

Ce groupe de travail permet aux compagnies aériennes de travailler avec les services de la navigation aérienne (DSNA) sur l'optimisation des procédures de décollage et d'atterrissage ainsi que sur les routes aériennes afin d'économiser du carburant. Cette plateforme de dialogue permet également de résoudre des problèmes concrets de surconsommation de carburant liés à la navigation aérienne.

Dialogue avec les parties prenantes

◆ Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE)

Les Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) sont les principales plateformes de dialogue entre les parties prenantes de chaque aéroport (sociétés présentes sur la plateforme, élus locaux, associations de riverains, Direction Générale de l'Aviation Civile) sur les questions environnementales.

La Commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur l'environnement. Ses avis sont également sollicités pour toute modification ou révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

Événements

◆ Séminaire d'anniversaire de la signature de la convention d'engagement volontaire d'Observatair

Jusqu'en 2012, un séminaire d'anniversaire de la signature de la convention d'engagement volontaire d'Observatair était organisé.

Depuis, un communiqué de presse paraît à chaque mise à jour des baromètres.

4. Pour aller plus loin

◆ Calculateur CO₂ de la DGAC

Ce calculateur permet d'estimer les émissions de CO₂ par passager pour un ensemble de destinations concernant la France. Ce calculateur prend en compte les destinations au départ des aéroports français, ayant un trafic supérieur à deux allers-retours par semaine en 2012, quelle que soit la compagnie effectuant les vols.

[Informations complémentaires](#)

◆ Observatoire des métiers de l'aérien

Cet observatoire est un outil paritaire de la branche professionnelle, il anime et fédère des acteurs autour de projets :

- d'amélioration de la connaissance du secteur ;
- d'analyse et anticipation en matière d'emploi-métier ;
- d'orientation de l'offre de formation.

Il est résolument tourné vers l'action et l'aide à la décision. Ces cibles sont les entreprises, les organisations syndicales, les organismes intervenants dans l'emploi, la formation, l'orientation, le grand public, les institutions.

[Informations complémentaires](#)

◆ Conseil pour la Recherche en Aéronautique Civile (CORAC)

Le CORAC a été créé en juillet 2008 à partir d'engagements pris fin 2007 lors du Grenelle de l'environnement. Il regroupe l'ensemble des acteurs français du secteur du transport aérien, c'est-à-dire l'industrie aéronautique, les compagnies aériennes, les aéroports, les institutionnels et ministères concernés. La mise en place du CORAC s'inscrit dans une volonté de mise en cohérence des efforts de recherche et d'innovation dans le domaine aéronautique, notamment pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

[Informations complémentaires](#)



Exemples de pratiques à l'international :

◆ International Civil Aviation Organization (ICAO)

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sert de forum pour la coopération dans tous les domaines de l'aviation civile entre ses 191 états membres. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, l'efficacité et la régularité, ainsi que pour la protection de l'environnement en aviation.

En tant qu'instance mondiale de coopération entre ses États membres et avec la communauté de l'aviation mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) établit des normes et des pratiques recommandées pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

Informations complémentaires

Au titre de sa mission permanente, l'OACI s'est fixée trois objectifs stratégiques :

- A. Sécurité - Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale ;
- B. Sûreté - Renforcer la sûreté de l'aviation civile mondiale ;
- C. Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien.

Ce cadre comprend 37 programmes et parmi les programmes de l'objectif stratégique « Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien » on peut citer : relations extérieures, qualité de l'air locale, changement climatique, bruit, transparence des politiques relatives à l'aviation, développement durable du transport aérien.

L'OACI a établi **cinq objectifs stratégiques** pour le triennat 2014-2016 :

- Sécurité ;
- Capacité et efficacité de la navigation aérienne ;
- Sûreté et facilitation ;
- Développement économique du transport aérien ;
- Protection de l'environnement.

Lorsque la mention « **Informations complémentaires** » apparaît dans la fiche, cela indique au lecteur la possibilité d'accéder à d'autres documents ou sites Internet sur la version numérique des fiches qui sont accessibles sur le site de nos organisations.



MEDEF
55, avenue Bosquet
75330 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 59 19 19
www.MEDEF.com



Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

ORSE
25 rue du Charolais
75012 Paris
Tél. : 01 43 46 02 22
www.orse.org